

INSCRIPTION

A L'ECOLE D'EYRAUD CREMPSE MAURENS

POUR LA RENTREE 2026



Dossier à constituer par enfant pour l'inscription et l'admission

=>DANS UN PREMIER TEMPS

Il suffit d'apporter à l'accueil de la Mairie les pièces suivantes :

- Livret de famille
- Copie de carnet de vaccination
- Justificatif de domicile
- Certificat de radiation en cas de changement d'école

Téléphone de la mairie :05/53/73/55/50

=>DANS UN SECOND TEMPS

L'admission se fait à l'école, auprès de la directrice. Elle vous contactera dans le courant du mois de Mai

Les pièces à fournir sont :

- copie du carnet de vaccination,
- copie du livret de famille,
- le certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée s'il y a lieu.

Pour les couples séparés ou divorcés :

- Copie du jugement de divorce statuant sur la garde de l'enfant
- Accord écrit des deux parents à l'inscription de l'enfant à l'école

Pour rappel, l'instruction est désormais obligatoire pour tous les enfants ayant 3 ans avant le 31 décembre 2026 (rentrée à l'école en septembre)

Téléphone de l'école : 05/53/61/33/92 (direction le LUNDI)

